



académie
Aix-Marseille 

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/16-707-970 du 30/05/2016

OPERATIONS DE MUTATION DES PERSONNELS DE DIRECTION - RENTREE 2017

Référence : note de service ministérielle n°2016-0135 du 23 mai 2016

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels de direction s/c de MM les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mmes GUISTETTO et JUVENAL-LAMBERT - DIEPAT 3.02 - Tel : 04 42 91 73 71/70 Fax : 04 42 91 70 06 - mel. : veronique.guistetto@ac-aix-marseille.fr - caroline.juvenal-lambert@ac-aix-marseille.fr

J'appelle votre attention sur la note de service ministérielle n° 2016-0135 du 23 mai 2016 ci-jointe, informant les personnels de direction désireux de participer aux opérations de mutation pour la rentrée scolaire 2017 de la possibilité de saisir, sur Internet, leur intention de participation au mouvement.

Cette procédure permettra d'établir une liste des postes susceptibles d'être vacants, qui sera publiée dans les mêmes conditions et délais que la liste des postes vacants, au moment de l'ouverture du serveur en octobre 2016.

La saisie sur Internet des intentions de mutation doit se faire sur le site <http://www.education.gouv.fr>, rubrique « concours, emplois et carrières » puis « personnels d'encadrement », **du vendredi 3 juin au jeudi 30 juin 2016.**

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris le **23 MAI 2016**

**Secrétariat
général**

**Direction générale
des ressources
humaines**

**Service
de l'encadrement**

**Sous-direction de la
gestion des carrières
des personnels
d'encadrement**

**Bureau des
personnels de
direction des lycées
et collèges**

**DGRH E2-3
n° 2016-0135**

NOTE DE SERVICE

à

Mesdames et messieurs les personnels de
direction

s/c de mesdames les rectrices et messieurs les
recteurs d'académie

s/c de mesdames et messieurs les vice-recteurs

s/c de madame la cheffe de service de
l'éducation nationale à Saint-Pierre et Miquelon

Objet : intentions de mobilité des personnels de direction à la rentrée 2017 -
recensement des postes susceptibles d'être vacants

Afin de donner une meilleure information aux personnels de direction candidats à la mobilité à la rentrée 2017, une liste des postes susceptibles d'être vacants est portée à leur connaissance dans les mêmes conditions et délais que la liste des postes vacants.

Cette liste de postes susceptibles d'être vacants est constituée par le recueil, en amont des opérations de mobilité, des intentions de participation formulées par la plupart des candidats.

Les modalités de recensement des postes susceptibles d'être vacants et le calendrier des opérations sont les suivants :

I - Modalités de recensement des postes susceptibles d'être vacants

En application de l'article 22 du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 :

- peuvent être concernés, les personnels qui, au 1^{er} septembre 2017 auront trois ans d'ancienneté au moins sur leur poste actuel ;

- sont concernés obligatoirement, les personnels de direction dont l'ancienneté sur le poste actuel sera de 9 ans ou plus au 1^{er} septembre 2017 et qui devront recevoir une nouvelle affectation à cette date ;


- sont tenus de participer aux opérations annuelles de mutation, les personnels de direction qui comptent sept ou huit ans dans le même poste au 1^{er} septembre 2017.

Les intentions de participer à la mobilité seront saisies par internet sur le site : www.education.gouv.fr rubrique « personnels d'encadrement ».

II - Calendrier

La saisie des intentions s'effectuera du vendredi 3 juin au jeudi 30 juin 2016. Le traitement de ces données permettra ensuite d'informer le plus largement et le plus équitablement possible l'ensemble des candidats dès l'ouverture du serveur, en octobre 2016.

Pour la ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation
le chef de service de l'encadrement,
adjoint au directeur général
des ressources humaines



Pierre MOYA